

Expos, conditions générales

Pour chaque exposition proposée, la durée minimum de location est d'une semaine, (en dehors des temps d'acheminement).

Le transport aller-retour de l'exposition est à la charge de l'organisateur qui veillera à choisir un moyen de transport sécurisé (type chronopost, UPS,...).

L'exposition doit être assurée contre le vol et les dommages, par l'organisateur, sur toute la durée de la location, y compris pendant le transport.

Les tarifs des locations et des assurances varient selon les expositions (voir les descriptifs).

La mise en place de l'exposition est confiée à l'organisateur qui s'engage à respecter les recommandations de déballage, de montage, de démontage et de ré-emballage des oeuvres.